

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel sous-officier
du corps de soutien technique
et administratif
de la gendarmerie nationale*

Décision n° 70532 du 25 juillet 2012 portant attribution de l'échelle de solde n° 4 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale de la spécialité « auto-engins blindés »

NOR : INTJ1230000S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié, fixant le régime de solde des militaires ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié, relatif aux militaires engagés ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010, pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire n° 25550 DEF/GEND/RH/P/PSOCA du 6 juin 2001, relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat, dans les différentes échelles de la solde mensuelle ;

Vu la décision n° 55458 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 14 juin 2012 portant inscription sur la liste des candidats reçus à l'examen du brevet supérieur de spécialiste des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale spécialité « auto-engins blindés » – session 2012,

Décide :

L'échelle de solde n° 4 est accordée à compter du 1^{er} août 2012 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale de la spécialité « auto-engins blindés » dont le nom figure ci-après :

Badouard, David	Nigend : 198 985	Numéro de livret de solde : 8 043 872
Chauvé, Stéphane	Nigend : 205 934	Numéro de livret de solde : 8 058 574
Fichere, Jocelyn	Nigend : 171 004	Numéro de livret de solde : 8 025 882
Fongnikin, Jean-Baptiste	Nigend : 170 943	Numéro de livret de solde : 8 026 525
Gripon, Sylvain	Nigend : 199 076	Numéro de livret de solde : 8 046 689
Legoic, Régis	Nigend : 206 834	Numéro de livret de solde : 8 060 794
Mezier, Marie-Pierre	Nigend : 170 537	Numéro de livret de solde : 8 008 884
Pagnier, Jérôme	Nigend : 208 464	Numéro de livret de solde : 8 050 466
Pueyo, Stéphane	Nigend : 169 432	Numéro de livret de solde : 5 303 561
Valette, Luc	Nigend : 170 955	Numéro de livret de solde : 8 026 594
Vandart, Sébastien	Nigend : 304 704	Numéro de livret de solde : 6 620 882
Vidigal, Alexandre	Nigend : 185 318	Numéro de livret de solde : 8 034 491

Fait le 25 juillet 2012.

Pour le ministre et par délégation :

Le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
THIBAUT MORTEROL